



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC vous est par le présent donné, que lors de l'assemblée du conseil municipal prévue pour le mardi 4 juin 2024 à 19 heures, dans la salle Desjardins du Centre au 20, rue Humphrey à Témiscaming, le conseil municipal rendra une décision sur la demande de dérogation mineure #24-05.

La demande est présentée par Samuel Lacroix et Mélissa Kudjick-Hunter et concerne la propriété située au 586 chemin Kipawa.

La nature et les effets de la dérogation mineure demandée sont les suivants:

- Régulariser la position de la résidence jusqu'à une distance de 4.30 mètres de la ligne de lot avant de la rue Burke plutôt qu'à une distance minimale de 6 mètres et jusqu'à une distance de 7.61 mètres de la ligne de lot arrière plutôt qu'à une distance minimale de 30% de la profondeur moyenne du lot soit 10.06 mètres, tel que prévu pour la zone RA-12 au Tableau 5 du Règlement de zonage #427 présentement en vigueur.

Toute personne intéressée pourra alors se faire entendre par le conseil municipal lors de la discussion de cette demande de dérogation mineure.

CERTIFICAT

Je, soussigné, Patrick Tanguay Dumas, greffier, certifie que j'ai publié le présent avis (dérogation mineure #24-05) le 3 mai 2024 sur le site web de la Ville.

De plus, je certifie que j'ai affiché cet avis public à l'hôtel de ville au 20, rue Humphrey à Témiscaming, le 3 mai 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 3 mai 2024.


Patrick Tanguay Dumas
Greffier